



Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 26.02.2021
Date d'échéance prévue: 26.02.2022
Numéro de publication: UP04-0000002794

Entité de publication
Givaudan SA, chemin de la Parfumerie 5, 1214 Vernier

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Givaudan SA

Organisation concernée:
Givaudan SA
CHE-100.284.341
chemin de la Parfumerie 5
1214 Vernier

Indications concernant l'assemblée générale:
25.03.2021, 10:30 heures, Givaudan SA
Boardroom
5, chemin de la Parfumerie
1214 Vernier

Texte d'invitation/ordre du jour:
Invitation à l'Assemblée générale ordinaire 2021

Note: Compte tenu du développement de la situation de la pandémie COVID-19, l'Assemblée générale aura lieu sans participation physique des actionnaires selon l'article 27 de l'Ordonnance 3 du Conseil fédéral suisse.

Ordre du jour et propositions

1. Approbation du Rapport Annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2020

Proposition du Conseil d'administration : approbation du Rapport Annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2020.

2. Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2020

Proposition du Conseil d'administration: approbation à titre consultatif du Rapport de rémunération 2020 (pages 22 à 37 de la version anglaise du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances).

Explication : En accord avec les recommandations du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration vous demande d'approuver à titre consultatif le Rapport de rémunération 2020.

3. Affectation du bénéfice résultant du bilan et distribution

Proposition du Conseil d'administration :

(a) Bénéfice résultant du bilan

Bénéfice de l'exercice

CHF 599 056 995

Solde reporté de l'exercice précédent

CHF 91 607 602

Total du bénéfice résultant du bilan

CHF 690 664 597

Distribution aux actionnaires de CHF 64,00 brut par action

CHF 590 949 504

Total de l'affectation du bénéfice résultant du bilan

CHF 590 949 504

Report à nouveau

CHF 99 715 093

(b) Réserve légale générale – capital libéré additionnel

Solde reporté de l'exercice précédent

CHF 3 322 955

Réserve légale générale – capital libéré additionnel

CHF 3 322 955

Report à nouveau

CHF 3 322 955

Explication : Le Conseil d'administration propose un dividende ordinaire de CHF 64,00 brut par action, prélevé sur la réserve libre et imposable en Suisse. Si la proposition est approuvée, le paiement interviendra le 31 mars 2021 (date de transaction en bourse ex-dividende : 29 mars 2021).

Aucun dividende ne sera déclaré pour les actions détenues par la Société ou l'une de ses filiales.

4. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration: donner décharge à ses membres

5. Elections

5.1 Réélection des administrateurs existants et élection du Président

Le Conseil d'administration propose la réélection des administrateurs suivants, chacun pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante:

5.1.1 M. Victor Balli

5.1.2 Prof. Dr Werner Bauer

5.1.3 Mme Lilian Biner

5.1.4 M. Michael Carlos

5.1.5 Mme Ingrid Deltenre

5.1.6 M. Olivier Filliol

5.1.7 Mme Sophie Gasperment

5.1.8 M. Calvin Grieder (en tant que membre du conseil ainsi que Président du conseil)

Les élections se font individuellement.

Les curricula vitae des administrateurs peuvent être consultés dans le Rapport Annuel 2020 et sur le site internet de Givaudan sous : www.givaudan.com/our-company/management.

M. Thomas Rufer ne se représente pas et par conséquent quittera le Conseil d'administration à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2021, après douze années passées au sein du Conseil d'administration.

M. Michael Carlos et Prof. Dr. Werner Bauer se présentent pour réélection malgré le dépassement de l'âge limite au moment de l'Assemblée générale 2021. Le Conseil d'administration a par conséquent accordé une exception à la section 2.2 du règlement organisationnel, qui fixe la limite d'âge pour réélection à 70 ans et ceci afin d'assurer la continuité du Conseil d'Administration pendant la pandémie COVID-19 toujours en cours.

5.2 Election des membres du Comité de rémunération

Propositions du Conseil d'administration : réélection des administrateurs suivants comme membres du Comité de rémunération, chacun pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

5.2.1 Prof. Dr Werner Bauer

5.2.2 Mme Ingrid Deltenre

5.2.3 M. Victor Balli

Les élections se font individuellement.

5.3 Election du représentant indépendant des actionnaires

Propositions du Conseil d'administration : réélection de

M. Manuel Isler, avocat

comme représentant indépendant des actionnaires pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

5.4 Election de l'organe de révision

Proposition du Conseil d'administration : réélection de

Deloitte SA

comme organe de révision pour l'exercice 2021.

6. Votes portants sur la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif

6.1 Rémunération du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : approbation d'un montant total maximal de rémunération du Conseil d'administration s'élevant à CHF 3 250 000 et couvrant la période jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2022.

Explication : Conformément à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et aux Statuts de la Société, le Conseil d'administration vous demande d'approuver le montant total maximal de CHF 3 250 000 pour la période susmentionnée, qui se composera, à titre indicatif :

1. une rémunération fixe comprenant les honoraires du Conseil d'administration et des Comités n'excédant pas CHF 1 600 000 ;

2. des unités d'actions assujetties à des restrictions (« Restricted Stock Units »), dont la valeur est calculée en prenant la valeur économique à la date d'attribution selon les

normes IFRS, sans appliquer de réduction pour la période de blocage des droits de trois ans.

Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige. Aucune rémunération variable ni aucune prestation de retraite ne sont attribuées aux membres du Conseil d'administration.

Givaudan a versé des montants inférieurs aux montants maximaux approuvés et en conformité avec nos statuts.

Cette année, les montants totaux relatifs à la rémunération du Conseil d'administration soumis pour approbation lors de l'Assemblée générale ordinaire ont diminué par rapport à l'année précédente. Ceci s'explique par la réduction du nombre de membres du Conseil d'administration de neuf à huit membres. Cette réduction est compensée en partie par la rémunération pour une année complète d'un membre du Conseil d'administration qui a rejoint le Conseil d'administration en septembre 2020 et reçu

une compensation partielle pour la période jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2021. Aucun changement de structure de rémunération n'est prévu pour 2021.

Pour plus d'informations sur la rémunération de notre Conseil d'administration, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 22 à 37 de la version anglaise du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances) :
<http://www.givaudan.com/media/publications>.

6.2 Rémunération du Comité exécutif

Explication : Conformément à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et aux Statuts de la Société, le Conseil d'administration demande aux actionnaires d'approuver les éléments de rémunération du Comité exécutif suivants :

1. le montant total de la rémunération variable à court terme pour l'exercice précédent (2020) et
2. le montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme pour le présent exercice (2021).

De plus, Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige.

Givaudan a versé des montants inférieurs aux montants approuvés et en conformité avec nos Statuts.

6.2.1 Rémunération variable à court terme (Plan de primes annuelles 2020)

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total de la rémunération variable à court terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 4 812 783 pour l'exercice 2020.

Explication : Le montant des primes annuelles proposé pour 2020 est de CHF 4 812 783. Ce montant a été calculé en fonction de la performance réalisée par rapport aux critères prédéfinis pour 2020, soit 50% liés à la croissance du chiffre d'affaires sur une base comparable* et 50% à la marge EBITDA. Aucun ajustement des critères prédéfinis des primes annuelles, ni de la performance par rapport à ces critères n'a été effectué suite à la crise COVID-19.

* Les montants indiqués sur une base comparable excluent les effets de change, les acquisitions et les cessions.

En 2020, Givaudan a enregistré à nouveau des résultats financiers solides, la croissance des ventes sur une base comparable atteignant 4,0% et la marge EBITDA 22,1% (22,8% sur

une base comparable). Ce résultat a permis de proposer 135% du montant cible au Directeur général et une moyenne de 135% aux autres membres du Comité exécutif.

L'augmentation de la rémunération variable à court terme pour l'exercice précédent (2020 par rapport à 2019) reflète une performance supérieure aux objectifs des primes annuelles en 2020, donnant lieu à une proposition de versement moyen de 135% du montant cible aux membres du Comité exécutif (réalisation moyenne en 2019: 121% du montant cible)

Pour plus d'informations sur le Plan de primes annuelles 2020, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 22 à 37 de la version anglaise du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances) : www.givaudan.com/media/publications.

6.2.2 Rémunération fixe et rémunération variable à long terme (Plan d'octroi d'unités d'actions 2021 –« PSP »)

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 15 400 000 pour l'exercice 2021.

Explication : A titre indicatif, ce montant est composé de la rémunération fixe n'excédant pas CHF 7 000 000 et du solde comprenant la rémunération variable à long terme sous forme de primes attribuées sous condition de performance (PSP).

Givaudan a versé des montants inférieurs aux montants approuvés et en conformité avec nos Statuts.

Le montant maximum de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme reste stable par rapport à l'année précédente. Le montant représente la rémunération fixe et la rémunération variable à long terme pour sept membres du Comité exécutif (nombre inchangé par rapport à 2020).

Les primes PSP représentent toujours une part importante (45%) de la rémunération totale pour les membres du Comité exécutif, une pratique qui renforce l'importance qu'accorde Givaudan à la performance à long terme.

La valeur des unités PSP octroyées en 2021 est calculée selon les normes IFRS, en fonction des critères de réalisation d'une performance cible et sans appliquer de réduction pour la période d'acquisition des droits (vesting) de trois ans. Le montant versé à la date d'acquisition des droits (vesting) peut varier en fonction de la fluctuation du cours des actions et de la performance réalisée par rapport aux critères prédéfinis qui peut se situer entre 0% et 200% du montant cible. A la date d'acquisition des droits (vesting), trois ans après l'octroi, la performance peut varier de 0% à 200% en fonction des objectifs prédéfinis, avec pour effet l'attribution de zéro à deux actions Givaudan par unité d'action liée à la performance. Le PSP 2017 a été versé le 15 avril 2020 à un taux de 95% du montant cible. Ce résultat reflète une performance inférieure aux objectifs de flux de trésorerie et une performance supérieure aux objectifs de croissance relative des ventes.

Pour plus d'informations sur le PSP, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 22 à 37 de la version anglaise du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances) : www.givaudan.com/media/publications.

Documentation

Nous joignons à l'invitation adressée aux actionnaires un formulaire d'instructions que ceux-ci voudront bien, s'ils souhaitent voter, remplir et nous renvoyer par retour de courrier à l'adresse suivante : Computershare Schweiz AG, Givaudan SA, Postfach, 4609 Olten, Suisse.

Le Rapport Annuel Intégré 2020 et le Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances, qui comprend les comptes annuels, les comptes de groupe, le Rapport de rémunération ainsi que les rapports de l'organe de révision, sont à la disposition des actionnaires au siège de la Société. Ces documents sont également disponibles sur le site

Internet de Givaudan www.givaudan.com / investors / online report / download centre. Le Rapport Annuel Intégré et le Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances sont publiés dans leur intégralité en anglais. Une version abrégée électronique est disponible en anglais sur www.givaudan.com. Les versions électroniques en français et allemand seront disponibles le 25 mars 2021. Toutes les versions en format papier seront disponibles sur demande à partir du 25 mars 2021.

Droit à voter

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions au plus tard le 10 mars 2021 à 17h00 seront autorisés à voter à l'Assemblée générale. Ils recevront le matériel de vote en retournant le bulletin d'inscription ci-joint ou en s'adressant au registre des actions, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Du 10 mars 2021, 17h00 au 25 mars 2021 inclus, aucune inscription ne sera faite au registre des actions qui donne droit à l'exercice du droit de vote à l'Assemblée générale. Par conséquent, les actionnaires qui aliéneraient tout ou partie de leurs actions avant l'Assemblée générale n'auront plus de droit de vote. Ils devront retourner ou échanger le matériel de vote déjà reçus.

Représentation des votes

Compte tenu du développement de la pandémie COVID-19, l'Assemblée générale aura lieu sans participation physique des actionnaires selon l'article 27 de l'Ordonnance 3 COVID-19 du Conseil fédéral suisse. De ce fait, aucune carte d'accès ne sera délivrée et il ne sera pas non plus possible de se faire représenter par un autre actionnaire. Les actionnaires voteront exclusivement en donnant leurs instructions de vote au représentant indépendant des actionnaires.

M. Manuel Isler, avocat, c/o B.M.G. Avocats, avenue de Champel 8c, case postale 385, 1211 Genève 12, agit en qualité de représentant indépendant au sens de l'art. 689c CO. Le pouvoir rempli et signé doit être transmis au registre des actions par l'actionnaire à Computershare Schweiz AG à l'adresse susmentionnée. Dans la mesure où un actionnaire ne donne au représentant indépendant ni instruction spécifique, ni instruction de voter en faveur des propositions du Conseil d'administration, il s'abstiendra de voter.

Les actionnaires peuvent également voter en donnant au représentant un pouvoir électronique et des instructions de vote sur la plateforme dédiée aux actionnaires gvote (www.gvote.ch) jusqu'au 23 mars 2021.

Givaudan SA

Pour le Conseil d'administration

Le Président

Calvin Grieder

Vernier, le 25 février 2021

Remarques juridiques complémentaires:

Compte tenu du développement de la situation de la pandémie COVID-19, l'Assemblée générale aura lieu sans participation physique des actionnaires selon l'article 27 de l'Ordonnance 3 du Conseil fédéral suisse.

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire



Jeudi 25 mars 2021

10h30

Givaudan SA

Boardroom

5, chemin de la Parfumerie

1214 Vernier

Note: Compte tenu du développement de la situation de la pandémie COVID-19, l'Assemblée générale aura lieu sans participation physique des actionnaires selon l'article 27 de l'Ordonnance 3 du Conseil fédéral suisse.

Givaudan versera à la Fondation Givaudan la somme de CHF 200 000 en lieu et place de l'événement traditionnel.

2021

Chers actionnaires,

En raison de l'incertitude persistante qui entoure la COVID-19, c'est avec une profonde déception que cette fois encore, en mars 2021, nous n'organiserons pas physiquement l'Assemblée générale ordinaire. Au lieu de cela, nous avons décidé de faire don d'une somme à la Fondation Givaudan afin de soutenir plusieurs projets importants pour les communautés avec lesquelles nous travaillons.

La pandémie mondiale a entraîné de nombreuses perturbations dans nos activités et sur l'ensemble du marché en 2020, mais nous les avons surmontées et je tiens à remercier nos collaborateurs, nos clients, nos partenaires et nos fournisseurs pour leur formidable collaboration et leur engagement durant cette période éprouvante. Je suis fier de tout ce que nous avons accompli au cours des cinq dernières années, réalisant la totalité des ambitions de notre stratégie 2020, en particulier dans les circonstances extrêmement difficiles auxquelles nous avons été confrontés l'année dernière. Je tiens également à tous vous remercier de votre engagement et de votre investissement dans Givaudan.

Pour notre stratégie 2020, nous nous étions fixé des objectifs financiers ambitieux afin de créer de la valeur partagée avec tous. En 2020, nous avons enregistré une croissance du chiffre d'affaires de 1,9 % en francs suisses et un flux de trésorerie disponible de CHF 811 millions. Compte tenu de la solide performance de Givaudan en 2020 et de sa position financière toujours robuste, le Conseil d'administration proposera, lors de l'Assemblée générale ordinaire du 25 mars 2021, si la proposition est acceptée, une augmentation du dividende à CHF 64.– brut, la vingtième augmentation consécutive depuis notre cotation à la Bourse suisse.

Thomas Rufer, membre du Conseil d'administration depuis de nombreuses années, prendra sa retraite lors de l'Assemblée générale ordinaire 2021. Je voudrais le remercier pour ses précieuses contributions au cours des 12 dernières années au sein du Conseil d'administration et en tant que Président du Comité d'audit. Aucun autre membre du Conseil d'administration n'est annoncé. Tous les autres membres du Conseil d'administration se représenteront pour un nouveau mandat, y compris Michael Carlos et Werner Bauer qui sont membres de longue date et ont atteint l'âge limite fixé par le règlement organisationnel. Nous sommes convaincus qu'il est dans l'intérêt de Givaudan de les maintenir tous les deux au sein de notre Conseil d'administration pour un mandat supplémentaire afin d'assurer une bonne continuité du Conseil pendant la pandémie.

Pour ce qui est de l'avenir, nous nous attendons à une poursuite des perturbations dues à la pandémie en 2021, mais je suis persuadé que Givaudan parviendra à surmonter cette période difficile. Le Conseil d'administration a participé activement à l'élaboration de la stratégie pour 2025 et nous sommes tous convaincus qu'elle nous permettra de créer de la valeur à long terme, tout en progressant vers des activités plus durables dans les domaines de la création, de la nature, des collaborateurs et des communautés.

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements et ma gratitude aux autres membres du Conseil d'administration, aux membres du Comité exécutif et à tous nos collaborateurs, partout dans le monde, pour leur travail acharné et leur dévouement, particulièrement après une année aussi éprouvante. Ce sont leur contribution et leur passion qui font de Givaudan un endroit unique où il fait bon travailler.

Enfin, je tiens également à vous remercier, vous, nos actionnaires, pour votre confiance et votre soutien sans faille.

Je vous adresse mes meilleurs vœux de santé pour l'année à venir.

Calvin Grieder
Président

Ordre du jour et propositions

1. Approbation du Rapport Annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2020

Proposition du Conseil d'administration : approbation du Rapport Annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2020.

2. Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2020

Proposition du Conseil d'administration: approbation à titre consultatif du Rapport de rémunération 2020 (pages 22 à 37 de la version anglaise du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances).

Explication : En accord avec les recommandations du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration vous demande d'approuver à titre consultatif le Rapport de rémunération 2020.

3. Affectation du bénéfice résultant du bilan et distribution

Proposition du Conseil d'administration :

(a) Bénéfice résultant du bilan

Bénéfice de l'exercice	CHF	599 056 995
Solde reporté de l'exercice précédent	CHF	91 607 602
Total du bénéfice résultant du bilan	CHF	690 664 597
Distribution aux actionnaires de CHF 64,00 brut par action	CHF	590 949 504
Total de l'affectation du bénéfice résultant du bilan	CHF	590 949 504
Report à nouveau	CHF	99 715 093

(b) Réserve légale générale – capital libéré additionnel

Solde reporté de l'exercice précédent	CHF	3 322 955
Réserve légale générale – capital libéré additionnel	CHF	3 322 955
Report à nouveau	CHF	3 322 955

Explication : Le Conseil d'administration propose un dividende ordinaire de CHF 64,00 brut par action, prélevé sur la réserve libre et imposable en Suisse.

Si la proposition est approuvée, le paiement interviendra le 31 mars 2021 (date de transaction en bourse ex-dividende : 29 mars 2021).

Aucun dividende ne sera déclaré pour les actions détenues par la Société ou l'une de ses filiales.

4. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : donner décharge à ses membres.

5. Elections

5.1 Réélection des administrateurs existants et élection du Président

Le Conseil d'administration propose la réélection des administrateurs suivants, chacun pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante:

- 5.1.1 M. Victor Balli
- 5.1.2 Prof. Dr Werner Bauer
- 5.1.3 Mme Lilian Biner
- 5.1.4 M. Michael Carlos
- 5.1.5 Mme Ingrid Deltenre
- 5.1.6 M. Olivier Filliol
- 5.1.7 Mme Sophie Gasperment
- 5.1.8 M. Calvin Grieder (en tant que membre du conseil ainsi que Président du conseil)

Les élections se font individuellement.

Les curricula vitae des administrateurs peuvent être consultés dans le Rapport Annuel 2020 et sur le site internet de Givaudan sous : www.givaudan.com/our-company/management.

M. Thomas Rufer ne se représente pas et par conséquent quittera le Conseil d'administration à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2021, après douze années passées au sein du Conseil d'administration.

M. Michael Carlos et Prof. Dr. Werner Bauer se présentent pour réélection malgré le dépassement de l'âge limite au moment de l'Assemblée générale 2021. Le Conseil d'administration a par conséquent accordé une exception à la section 2.2 du règlement organisationnel, qui fixe la limite d'âge pour réélection à 70 ans et ceci afin d'assurer la continuité du Conseil d'Administration pendant la pandémie COVID-19 toujours en cours.

5.2 Election des membres du Comité de rémunération

Propositions du Conseil d'administration : réélection des administrateurs suivants comme membres du Comité de rémunération, chacun pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

- 5.2.1 Prof. Dr Werner Bauer
- 5.2.2 Mme Ingrid Deltenre
- 5.2.3 M. Victor Balli

Les élections se font individuellement.

5.3 Election du représentant indépendant des actionnaires

Propositions du Conseil d'administration : réélection de

M. Manuel Isler, avocat

comme représentant indépendant des actionnaires pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

5.4 Election de l'organe de révision

Proposition du Conseil d'administration : réélection de

Deloitte SA

comme organe de révision pour l'exercice 2021.

6. Votes portants sur la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif

6.1 Rémunération du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : approbation d'un montant total maximal de rémunération du Conseil d'administration s'élevant à CHF 3 250 000 et couvrant la période jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2022.

Explication: L'annexe 1 ci-jointe fournit de plus amples détails sur le vote proposé concernant les montants de rémunération du Conseil d'administration.

6.2 Rémunération du Comité exécutif

6.2.1 Rémunération variable à court terme (Plan de primes annuelles 2020)

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total de la rémunération variable à court terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 4 812 783 pour l'exercice 2020.

6.2.2 Rémunération fixe et rémunération variable à long terme (Plan d'octroi d'unités d'actions de performance 2021 – « PSP »)

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 15 400 000 pour l'exercice 2021.

Explication: A titre indicatif, ce montant est composé d'une rémunération fixe pouvant atteindre CHF 7 000 000 et de la rémunération variable à long terme qui comprend des unités PSP. La valeur des unités PSP octroyées en 2021 est calculée selon les normes IFRS, en fonction des critères de réalisation d'une performance cible et sans appliquer de réduction pour la période d'acquisition des droits (vesting) de trois ans.

Le montant effectivement versé à la date d'acquisition des droits (vesting) peut varier en fonction de la fluctuation du cours des actions et de la performance réalisée par rapport aux objectifs prédéfinis entre 0% et 200% du montant cible.

L'annexe 1 ci-jointe fournit de plus amples détails sur les votes concernant les montants de rémunération du Comité exécutif.

Documentation

Nous joignons à cette invitation un formulaire d'instructions que vous voudrez bien, si vous souhaitez voter, remplir et nous renvoyer par retour de courrier à l'adresse suivante :

Computershare Schweiz AG, Givaudan SA, Postfach, 4609 Olten, Suisse.

Le Rapport Annuel Intégré 2020 et le Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances, qui comprend les comptes annuels, les comptes de groupe, le Rapport de rémunération ainsi que les rapports de l'organe de révision, sont à la disposition des actionnaires au siège de la Société. Ces documents sont également disponibles sur le site Internet de Givaudan www.givaudan.com / investors / online report / download centre. Le Rapport Annuel Intégré et le Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances sont publiés dans leur intégralité en anglais. Une version abrégée électronique est disponible en anglais sur www.givaudan.com. Les versions électroniques en français et allemand seront disponibles le 25 mars 2021. Toutes les versions en format papier seront disponibles sur demande à partir du 25 mars 2021.

Droit à voter

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions au plus tard le 10 mars 2021 à 17h00 seront autorisés à voter à l'Assemblée générale. Ils recevront le matériel de vote en retournant le bulletin d'inscription ci-joint ou en s'adressant au registre des actions, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Du 10 mars 2021, 17h00 au 25 mars 2021 inclus, aucune inscription ne sera faite au registre des actions qui donne droit à l'exercice du droit de vote à l'Assemblée générale. Par conséquent, les actionnaires qui aliéneraient tout ou partie de leurs actions avant l'Assemblée générale n'auront plus de droit de vote. Ils devront retourner ou échanger le matériel de vote déjà reçu.

Représentation des votes

Compte tenu du développement de la pandémie COVID-19, l'Assemblée générale aura lieu sans participation physique des actionnaires selon l'article 27 de l'Ordonnance 3 COVID-19 du Conseil fédéral suisse. De ce fait, aucune carte d'accès ne sera délivrée et il ne sera pas non plus possible de se faire représenter par un autre actionnaire. Les actionnaires voteront exclusivement en donnant leurs instructions de vote au représentant indépendant des actionnaires.

M. Manuel Isler, avocat, c/o B.M.G. Avocats, avenue de Champel 8c, case postale 385, 1211 Genève 12, agit en qualité de représentant indépendant au sens de l'art. 689c CO. Le pouvoir rempli et signé doit être transmis au registre des actions par l'actionnaire à Computershare Schweiz AG à l'adresse susmentionnée. Dans la mesure où vous ne

donnez au représentant indépendant ni instruction spécifique, ni instruction de voter en faveur des propositions du Conseil d'administration, il s'abstiendra de voter.

Vous pouvez également voter en donnant au représentant un pouvoir électronique et des instructions de vote sur la plateforme dédiée aux actionnaires gvote (www.gvote.ch) jusqu'au 23 mars 2021. Pour plus de détails, veuillez consulter l'annexe 2.

Givaudan versera à la Fondation Givaudan la somme de CHF 200 000 en lieu et place de l'événement traditionnel.

Avec nos salutations les meilleures,

Givaudan SA
Pour le Conseil d'administration



Le Président
Calvin Grieder

Vernier, le 25 février 2021

Annexe 1

Explications concernant les votes portant sur la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif (point 6)

Selon l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), Givaudan est tenue de soumettre chaque année les montants de rémunération du Comité exécutif et du Conseil d'administration à l'approbation contraignante des actionnaires.

Sur cette base et conformément à l'ORAb et à nos statuts, le Conseil d'administration soumettra à l'approbation des actionnaires⁽¹⁾ :

1. le montant total maximum de la rémunération du Conseil d'administration pour le mandat en cours jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire en 2022;
2. le montant total de la rémunération variable à court terme du Comité exécutif pour l'exercice précédent (2020) et
3. le montant total maximum de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif pour l'exercice en cours (2021).

Notre rémunération est en accord avec la politique de rémunération de Givaudan et comprend toujours une part importante d'éléments basés sur des actions permettant d'aligner la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif sur les intérêts des actionnaires. La rémunération variable du Comité exécutif reste fortement axée sur la performance et la création de valeur à long terme et représente une part significative de la rémunération totale du Comité exécutif.

Nous avons poursuivi notre pratique consistant à soumettre le Rapport de rémunération de Givaudan à un vote consultatif lors de l'Assemblée générale ordinaire, permettant ainsi aux actionnaires d'approuver notre politique de rémunération et de confirmer à nouveau les montants précédemment approuvés de manière prospective.

Pour plus d'informations sur notre système de rémunération, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 22 à 37 de la version anglaise du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances): <http://www.givaudan.com/media/publications>

⁽¹⁾ Ces montants ne comprennent pas les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires, estimées à environ 8% des montants de rémunération respectifs.

Explications concernant la rémunération du Conseil d'administration (point 6.1)

Le montant proposé de CHF 3 250 000 est versé au Conseil d'administration et comprend, à titre indicatif:

1. une rémunération fixe comprenant les honoraires du Conseil d'administration et des Comités n'excédant pas CHF 1 600 000 ;
2. des unités d'actions assujetties à des restrictions (« Restricted Stock Units »), dont la valeur est calculée en prenant la valeur économique à la date d'attribution selon les normes IFRS, sans appliquer de réduction pour la période de blocage des droits de trois ans.

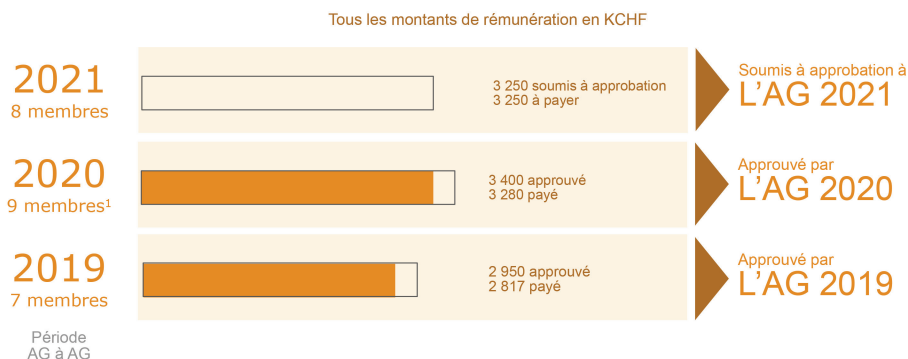
Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige. Aucune rémunération variable ni aucune prestation de retraite ne sont attribuées aux membres du Conseil d'administration.

Givaudan a versé des montants inférieurs aux montants maximaux approuvés et en conformité avec nos statuts.

Cette année, les montants totaux relatifs à la rémunération du Conseil d'administration soumis pour approbation lors de l'Assemblée générale ordinaire ont diminué par rapport à l'année précédente. Ceci s'explique par la réduction du nombre de membres du Conseil d'administration de neuf à huit membres. Cette réduction est compensée en partie par la rémunération pour une année complète d'un membre du Conseil d'administration qui a rejoint le Conseil d'administration en septembre 2020 et reçu une compensation partielle pour la période jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Aucun changement de structure de rémunération n'est prévu pour 2021.

Le tableau ci-dessous résume les montants soumis à l'approbation des actionnaires depuis 2019 et les montants effectivement versés ou à payer.



¹ Ce chiffre comprend un membre qui a rejoint le Conseil d'administration en Septembre 2020 et qui a reçu une compensation partielle jusqu'à l'Assemblée générale 2021

Pour plus d'informations sur la rémunération de notre Conseil d'administration, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 22 à 37 de la version anglaise du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances) : <http://www.givaudan.com/media/publications>.

Explications concernant la rémunération du Comité exécutif (point 6.2)

En ce qui concerne le Comité exécutif, le Conseil d'administration soumet à l'approbation des actionnaires :

1. le montant total de la rémunération variable à court terme pour l'exercice précédent (2020) et,
2. le montant total maximum de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme pour le présent exercice (2021).

De plus, Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige.

Givaudan a versé des montants inférieurs aux montants approuvés et en conformité avec nos Statuts.

**Rémunération variable à court terme (Plan de primes annuelles 2020)
(point 6.2.1)**

Le montant des primes annuelles proposé pour 2020 est de CHF 4 812 783. Ce montant a été calculé en fonction de la performance réalisée par rapport aux critères prédéfinis pour 2020, soit 50% liés à la croissance du chiffre d'affaires sur une base comparable* et 50% à la marge EBITDA. Aucun ajustement des critères prédéfinis des primes annuelles, ni de la performance par rapport à ces critères n'a été effectué suite à la crise COVID-19.

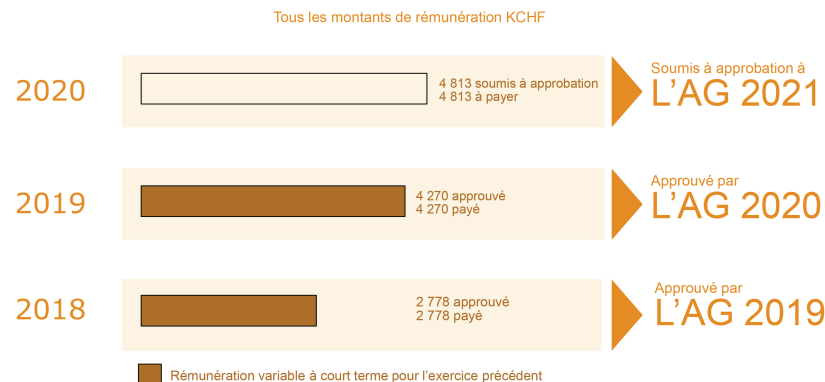
* Les montants indiqués sur une base comparable excluent les effets de change, les acquisitions et les cessions.

En 2020, Givaudan a enregistré à nouveau des résultats financiers solides, la croissance des ventes sur une base comparable atteignant 4,0% et la marge EBITDA 22,1% (22,8% sur une base comparable). Ce résultat a permis de proposer 135% du montant cible au Directeur général et une moyenne de 135% aux autres membres du Comité exécutif.

Pour plus d'informations sur le Plan de primes annuelles 2020, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 22 à 37 de la version anglaise du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances) : www.givaudan.com/media/publications.

L'augmentation de la rémunération variable à court terme pour l'exercice précédent (2020 par rapport à 2019) reflète une performance supérieure aux objectifs des primes annuelles en 2020, donnant lieu à une proposition de versement moyen de 135% du montant cible aux membres du Comité exécutif (réalisation moyenne en 2019: 121% du montant cible)

Le tableau ci-dessous montre le détail des montants des primes annuelles soumis à l'approbation des actionnaires depuis l'Assemblée générale 2018 et les montants effectivement versés ou à payer.



Le tableau ci-dessous résume l'historique des primes annuelles par rapport aux montants cibles pour 2020 et lors des quatre dernières années. Conformément à notre politique de rémunération pour cette période, le montant potentiel peut varier entre 0% et 200% du montant cible.



Rémunération fixe et rémunération variable à long terme (Plan d'octroi d'actions 2021 – «PSP») (point 6.2.2)

Le montant total de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif pour l'exercice 2021 soumis à l'approbation à l'Assemblée générale cette année est de CHF 15 400 000 et comprend, à titre indicatif :

1. une rémunération fixe n'excédant pas CHF 7 000 000, incluant le salaire de base, des prestations de retraite et d'autres avantages; et
2. des unités d'actions attribuées sous condition de performance (PSP).

Le montant maximum de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme reste stable par rapport à l'année précédente. Le montant représente la rémunération fixe et la rémunération variable à long terme pour sept membres du Comité exécutif (nombre inchangé par rapport à 2020).

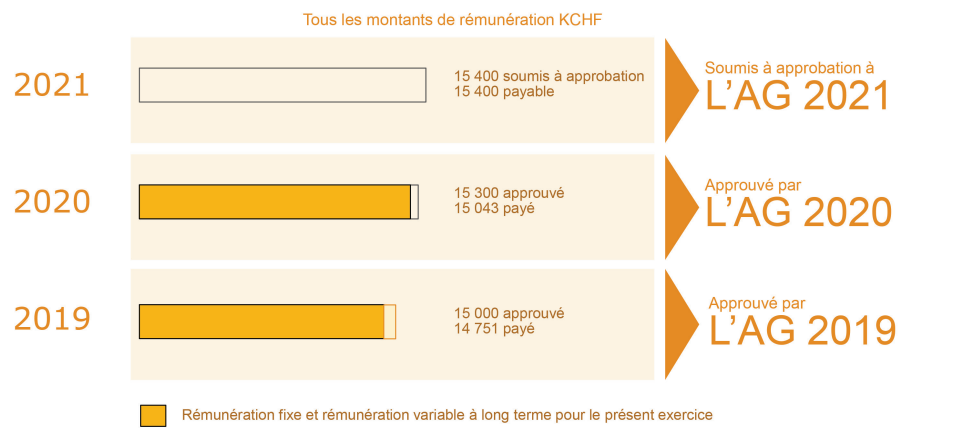
Les primes PSP représentent toujours une part importante (45%) de la rémunération totale pour les membres du Comité exécutif, une pratique qui renforce l'importance qu'accorde Givaudan à la performance à long terme.

La valeur des unités PSP octroyées en 2021 est calculée selon les normes IFRS, en fonction des critères de réalisation d'une performance cible et sans appliquer de réduction pour la période d'acquisition des droits (vesting) de trois ans. Le montant versé à la date d'acquisition des droits (vesting) peut varier en fonction de la fluctuation du cours des actions et de la performance réalisée par rapport aux critères prédéfinis qui peut se situer entre 0% et 200% du montant cible.

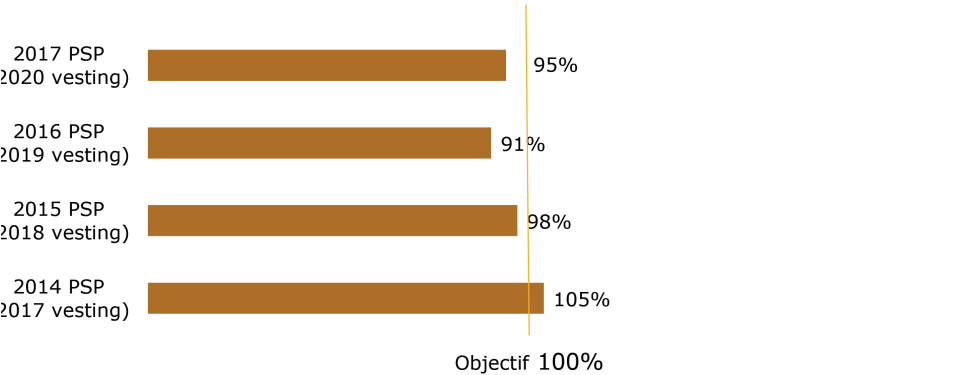
À la date d'acquisition des droits (vesting), trois ans après l'octroi, la performance peut varier de 0% à 200% en fonction des objectifs prédéfinis, avec pour effet l'attribution de zéro à deux actions Givaudan par unité d'action liée à la performance. Le PSP 2017 a été versé le 15 avril 2020 à un taux de 95% du montant cible. Ce résultat reflète une performance inférieure aux objectifs de flux de trésorerie et une performance supérieure aux objectifs de croissance relative des ventes.

Pour plus d'informations sur le PSP, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 22 à 37 de la version anglaise du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances) : www.givaudan.com/media/publications.

Le tableau suivant présente le detail des montants des rémunérations fixe et variable à long terme soumis à l'approbation des actionnaires depuis l'Assemblée générale 2019 et les montants effectivement versés ou à payer.



Le tableau ci-dessous résume l'historique de la performance du PSP par rapport aux objectifs définis lors des quatre dernières années. Conformément à notre politique de rémunération pour cette période, le montant potentiel peut varier entre 0% et 200% du montant cible.



Annexe 2

Inscription électronique et délégation de pouvoirs via www.gvote.ch, la plateforme dédiée aux actionnaires

Chère actionnaire, cher actionnaire,

Compte tenu du développement de la situation de la pandémie COVID-19, l'Assemblée générale aura lieu sans participation physique des actionnaires selon l'article 27 de l'Ordonnance 3 du Conseil fédéral suisse.

Suite à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) du 20 novembre 2013, il est prévu notamment que les actionnaires puissent pouvoir voter "à distance" par voie électronique.

Par conséquent, vous avez la possibilité d'utiliser la plateforme gvote dédiée aux actionnaires. En cas de délégation des pouvoirs au représentant indépendant, vous avez la possibilité de lui transmettre des instructions précises. Si vous ne souhaitez pas utiliser gvote, nous vous prions d'ignorer le présent courrier.

Voici la marche à suivre:

1. Rendez-vous sur le site Internet www.gvote.ch.
2. Vous êtes maintenant invité à saisir votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Vous les trouverez sur votre formulaire de procuration.
3. Acceptez les conditions d'utilisation.
4. Vous pouvez habiliter le représentant indépendant à exercer son droit de vote en cliquant sur «Attribution d'une procuration».
5. Sélectionnez le représentant indépendant pour accéder aux instructions de vote.
6. Saisissez vos instructions de vote et cliquez sur «Confirmer la sélection», puis sur «Je confirme mon action» pour enregistrer votre sélection.

Remarque importante:

Il est possible de transmettre des instructions et de déléguer des pouvoirs au titre de l'assemblée générale 2021 jusqu'au 23 mars 2021, à 23h59, au plus tard. Si vous transmettez des instructions au représentant indépendant aussi bien par voie électronique sur gvote que par écrit, seules les instructions électroniques seront prises en compte.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à Computershare Schweiz SA, l'exploitante du portail en ligne, par e-mail à l'adresse business.support@computershare.ch ou par téléphone au numéro +41 62 205 77 50 (de 9h00 à 16h00).

Givaudan SA
Pour plus d'informations, veuillez appeler le:
+41 62 205 7750



Givaudan

engage your senses